

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230503-MOTION_02_03_23-AU
Reçu le 05/05/2023

Commune de LIVERNON

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR de
L'OUVERTURE D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE POUR LES
4° AU COLLEGE JEAN MONNET DE LACAPELLE-MARIVAL A
LA RENTREE 2023-2024**

L'an deux mille vingt-trois le trois du mois de mai à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -Soulie Bruno - Verbiguie Laurie.

Absentes : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine.

Grimal Béatrice a donné procuration à Soulier Bruno.

Secrétaire de séance : Belin Jérôme.

La configuration prévisionnelle des classes du collège de Lacapelle-Marival pour la rentrée 2023-2024, au regard des effectifs annoncés et de la dotation globale accordée par la direction académique des services de l'éducation nationale du Lot est la suivante :

- 6èmes: 63 élèves, répartis sur 3 classes
- 5èmes: 55 élèves, répartis sur 2 classe
- 4èmes: **62 élèves, répartis sur 2 classes, soit 31 élèves par classe.**
- 3èmes: 43 élèves, répartis sur 2 classes.

Cette situation, si elle se confirme, s'avère dommageable pour les enfants scolarisés en 4ème, et pour l'équipe enseignante.

Cela pose un problème dans les disciplines scientifiques (physique-chimie, sciences et vie de la terre et technologie) : les salles de sciences du Collège ne peuvent pas accueillir plus de 27/28 élèves

Cela pose un problème car le niveau 4ème sera le niveau sur lequel il y a le plus d'élèves en inclusion ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et/ou accompagnement d'élèves en situation de handicap. Ce sont donc 31 élèves, plus l'accompagnement adulte qui devront cohabiter dans les salles de classe.

Cela pose un problème car l'une des solutions envisagées est de créer des sous-groupes, comme c'est le cas cette année pour les 5èmes, mais cela crée des contraintes plus fortes sur les emplois du temps et place les élèves plus souvent en permanence. De plus, les heures prélevées pour pouvoir mettre en place ces sous-groupes sont des heures prélevées sur des heures initialement prévues à des rouages essentiels de l'éducation : projet pédagogique, accompagnement personnalisé, ...

Considérant ces éléments, l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine est indispensable. Cette ouverture permettrait de garantir l'épanouissement scolaire des enfants et de faire de l'égalité des chances une réalité.

Cette motion sera transmise à Madame la Préfète du Département du Lot.